



ecomaison

IMR - ce qu'il faut savoir pour bien se préparer

Webinaire

11 décembre 2025

Intervenants Ecomaison



Sandra BRAVARD

Responsable de la filière
Bricolage Jardin



Paul Henri SENECHAL

Responsable Grands
Comptes Bricolage Jardin



Vincent du GRANRUT

Responsable de la filière
Ameublement

Ecomaison

le seul éco-organisme pour toute la maison

► Qui sommes-nous ?

Un organisme à but non lucratif, agréé par l'Etat et financé par l'éco-participation payée par les consommateurs.

Notre vocation

Collecter et valoriser les objets et matériaux de la maison usagés pour leur offrir une deuxième vie, ou les recycler ou les utiliser comme source d'énergie.

► Nos secteurs d'activités



Matériaux



Bricolage



Jardin



Ameublement



Literie



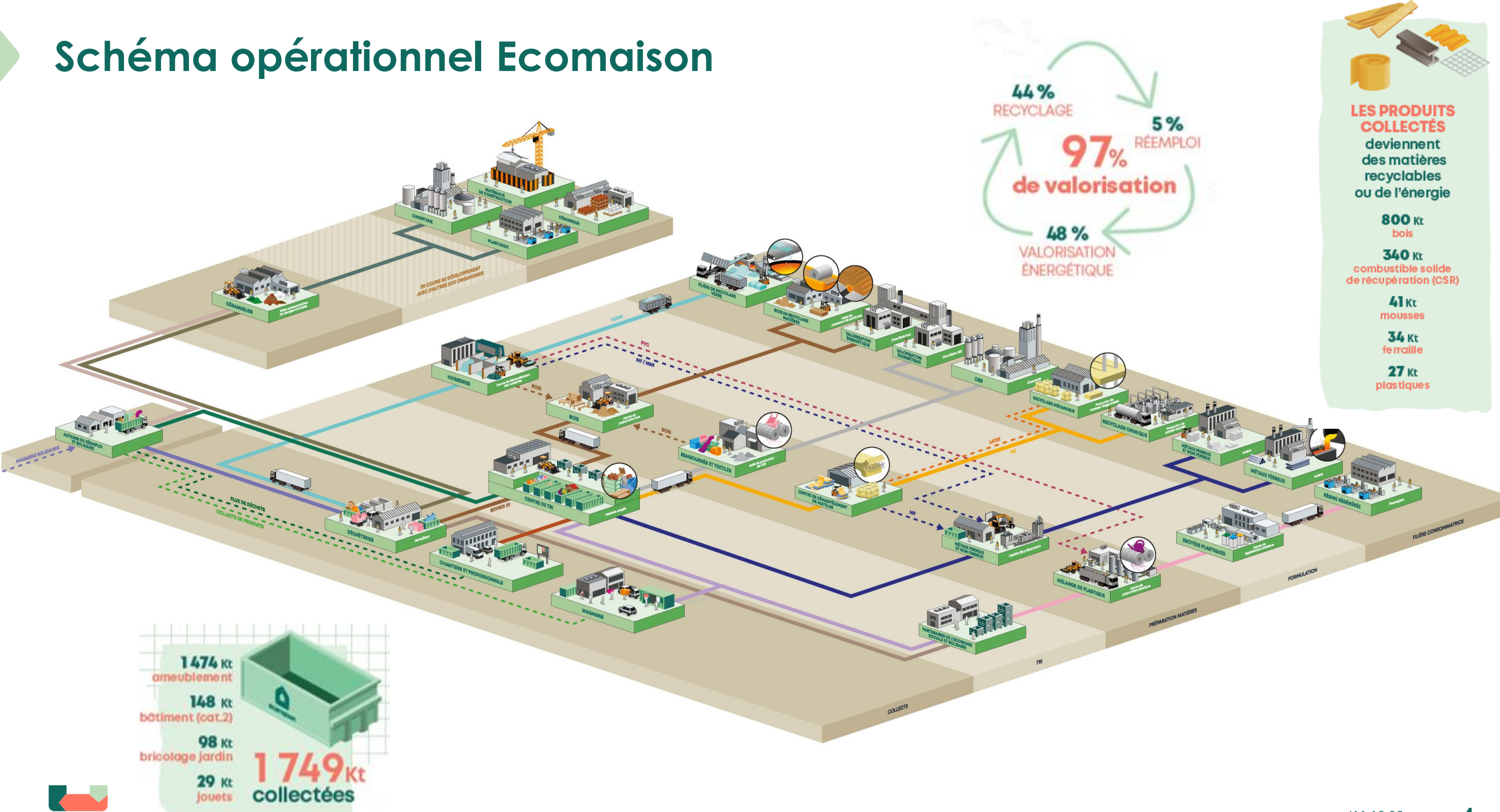
Jouets



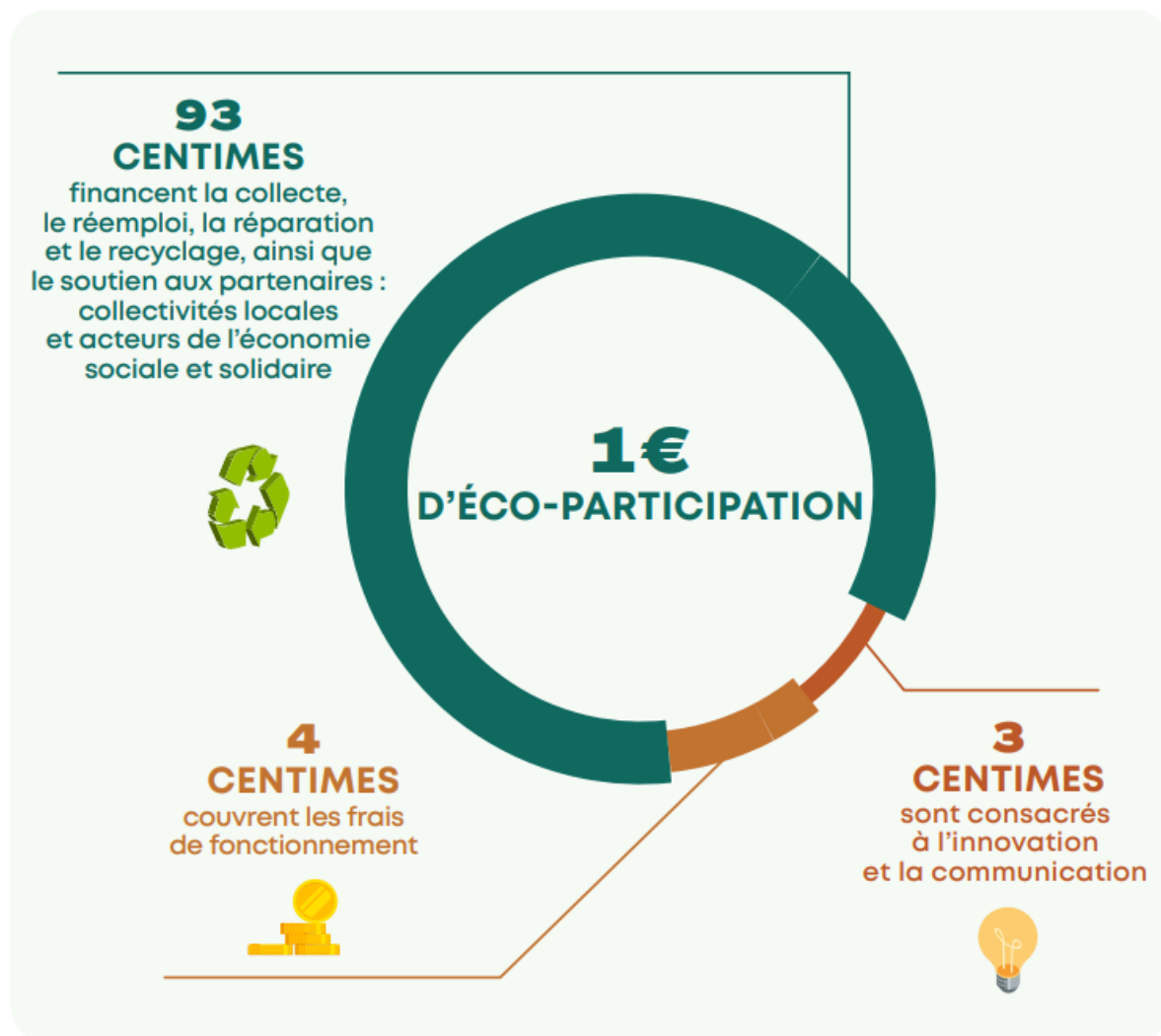
Textile/déco



Schéma opérationnel Ecomaison



Une éco-participation au service de la circularité



Source : chiffres-clés 2024

LE CALCUL DES TARIFS SE FAIT EN FONCTION DE 3 CRITÈRES :

› Caractéristiques du produit

Le tarif dépend du type de produit, de son poids, des matériaux utilisés et de sa recyclabilité ou de perturbateurs de recyclage.

› Coûts de gestion

Il reflète les coûts réels de la filière, incluant la collecte, le tri, le transport et le traitement des produits. Plus un objet est petit, plus sa collecte demande une logistique importante entraînant ainsi des coûts supérieurs.

› Éco-modulations

Des primes et pénalités peuvent s'appliquer selon les critères d'éco-conception (allongement de la durée d'usage, incorporation de matières recyclées, perturbateurs de recyclage...).

Agenda

1

Prime 2025

Rappel de
l'existant et
cadre
réglementaire

2

Déclaration IMR

Données et
justificatifs

3

Prime 2026

Ce qui change
Accompagne-
ment
Ecomaison

4

Questions / Réponses

1. Prime 2025

Rappel de l'existant et cadre réglementaire

Rappel du contexte réglementaire



Commission européenne

- ▶ **Loi AGECE promulguée en 2020** : 130 articles
- ▶ **Création de 11 nouvelles filières REP*** : PMCB, JJ, ABJ, ASL...
- ▶ **Introduction de la reprise obligatoire et gratuite pour les consommateurs**
- ▶ **Incitation au réemploi et à la réparation des produits** : Fonds élargis et objectifs fixés dans les cahiers des charges
- ▶ **Obligation d'information aux consommateurs** (articles 13 et 15, 17)

▶ **Introduction des éco-modulations** (article 62, L541-10-3)

- ▶ **ESPR** (Ecodesign for Sustainable Products Regulation) : Nouveau règlement sur l'éco-conception des produits durables notamment les meubles, matelas et vêtements (**ancien directive éco-conception de 2009 sur les produits liés à l'énergie**)
- ▶ **Règlementation REACH (1907/2006/CE)**
- ▶ **CSRD** : Harmonisation des reporting extra financiers des entreprises et des données ESG



L'éco-modulation, comment ?

1. Des tarifs modulés en fonction de la recyclabilité, de la gestion durable et de l'allongement de la durée d'usage (pièces détachées, évolutivité des produits)



Tarifs
modulés



Recyclabilité



Gestion durable
des ressources



Mise à disposition
Pièces détachées



Evolutivité



2. Les primes à l'incorporation de matières recyclées



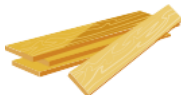
Primes



Incorporation de
Matière Recyclée



Les critères d'éco-modulation applicables par filières REP

Critères				
Recyclabilité				
Gestion durable des ressources renouvelables				
Allongement de la durée d'usage	 <i>Conception évolutive des produits</i>		 <i>Pièces détachées</i>	 <i>Pièces détachées</i>
Incorporation de matière recyclée post-consommation	 <i>Depuis juillet 2021</i>	 <i>Depuis mai 2024</i>	 <i>En test S2 2025 - A l'étude pour 2026</i>	 <i>A l'étude pour 2026</i>

Incorporation de matières recyclées (IMR)

Appliqué en 2025
sur les filières :



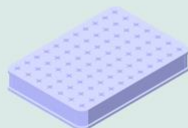
Les produits comportant les matières⁽¹⁾
suivantes sont concernés :



LES PLASTIQUES



LE BOIS



LES MOUSSES



LE TEXTILE

Ces matières sont éligibles, si elles :

- Proviennent **exclusivement de produits en fin de vie** (déchets post consommation), émanant d'un détenteur référencé auprès d'un éco-organisme agréé en France (restreint à Ecomaison en 2025).
- **Ne contiennent** aucune substance dangereuse ou classée REACH.
- Atteignent un **seuil minimum défini** (%) dans un produit.
- Satisfont le principe de proximité, c'est à dire lorsque les étapes de collecte, tri, recyclage et incorporation de **matières recyclées sont réalisées cumulativement** :
 - dans un rayon de 1500 km autour du barycentre du territoire hexagonal,
 - dans un pays de l'Union européenne.

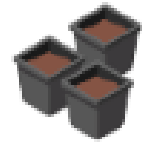
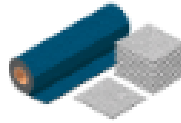
Ces produits ne sont pas éligibles s'ils :

- Contiennent des **perturbateurs de recyclage** identifiés par les éco-organismes agréés sur la catégorie de produits correspondants

Lexique

- **Boucle ouverte** : au périmètre des filières REP et des matières issues de déchets collectés par des éco-organismes agréés en France.
- **Boucle semi ouverte Ecomaison** : au périmètre des filières et des exutoires d'Ecomaison (en provenance d'un recycleur s'approvisionnant en matière auprès d'un exutoire en contrat avec Ecomaison)
- **Boucle fermée Ecomaison** : au périmètre de la même filière REP et des exutoires d'Ecomaison (en provenance d'un recycleur s'approvisionnant en matière auprès d'un exutoire en contrat avec Ecomaison)

Les primes IMR applicables par filière et par matériau

	Bois panneau 	Mousse PU 	Plastiques (PP/PE ; PEHD ; PS ; ABS) 	PVC (menuiseries vitrées) 	Textiles 
Ameublement	✓	✓	✓	✗	✓
Bâtiment cat. 2	✓	✓	✗	✓	✗
Brico-jardin	✗	✗	✓	✗	✗
Jeux et jouets	✗	✗	2026 PP-PE exclusivement	✗	✗



40 €/T



450 €/T DEA
50 €/T PMCB



450 €/T

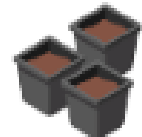
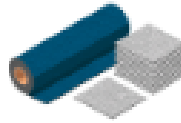


450 €/T



500 €/T

Les primes IMR applicables par filière et par matériau

	Bois panneau 	Mousse PU 	Plastiques (PP/PE ; PEHD ; PS ; ABS) 	PVC (menuiseries vitrées) 	Textiles 
Ameublement	Code matériaux 24 et 25* > 35 %	Recyclage mécanique > 65 %	 + PET		
Bâtiment cat. 2	> 35 % Si panneaux de particules, OSB, MDF-HDF > 90 % de bois	> 70 %**		> 20 %	
Brico-jardin			> 70 % + PVC		
Jeux et jouets			2026 PP-PE exclusivement		



40 €/T

(*) avec +75% de panneaux de particules sans perturbateur recyclage



450 €/T DEA
50 €/T PMCB

Pas de seuil DEA recyclage chimique

(**) dès qu'il y a 70 % d'incorporation, toute l'IMR est soutenue.



450 €/T



450 €/T



500 €/T

Identification du périmètre géographique d'éligibilité

La proximité est considérée comme satisfaite lorsque les étapes de **collecte, de tri, de recyclage, et d'incorporation des matières recyclées** se déroulent dans un rayon maximal de «**1500 kilomètres** autour du barycentre du territoire hexagonal (46° 29' 38" N, 2° 36' 10" E, calculé par l'IGN). »

Pays couverts :

Union européenne
y.c. Norvège, Suède, Pologne, Albanie, Roumanie
+ Royaume-Uni
+ Irlande
+ Suisse

Hors Pays-Balte, Grèce
Hors Maghreb



2. Comment déclarer sa prime 2025 ?

Données et justificatifs

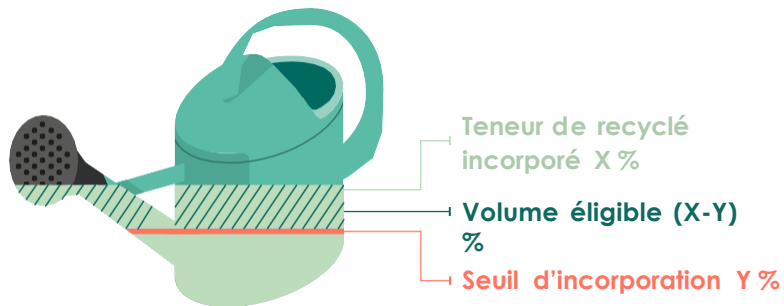
Seuil d'incorporation minimum

SEUIL MINIMUM - VOLUME ÉLIGIBLE

- ✓ Les primes sont calculées pour les quantités de déchets recyclés post-consommateur incorporées dans le matériau composant le produit fini, pour toutes les tonnes au-delà d'un seuil minimum d'incorporation.

Savoir si mon produit est éligible ?

Matériau **composant le produit** :



Si la teneur en matière recyclée post-consommateur incorporée X% est supérieure au seuil Y%, la prime IMR s'applique au-delà du seuil, donc à (X-Y)%. Sinon la prime ne s'applique pas.

Calcul de ma prime

Le calcul de la prime prend en compte le nombre de tonnes de produits éligible à la prime déterminé par Ecomaison selon votre déclaration et seuils de déclenchements.



Les seuils minimum d'incorporation et les montants de prime diffèrent selon le matériau et les filières.

Pièces justificatives

1 → Formulaire excel multi-filières et multi-matériaux

2. → Justificatifs

	Prime IMR - Fabricant	Primes IMR - Distributeur / Importateur
Annexe de déclaration : Disponible dans l'Espace Services Informations à compléter	- Les quantités (tonnage) d'approvisionnement du matériau contenant de la matière recyclée, et ce par matériau et par fournisseur de matériau, pour une catégorie de produit donnée - Les origines des matières recyclées et leurs teneurs dans les matériaux	- Les quantités de produits (tonnage) intégrant de la matière recyclée, et ce par matériau, par catégorie de produit et par fabricant - Les origines des matières recyclées et leurs teneurs dans les produits
Pièces justificatives : A charger dans l'Espace Services	- Certification spécifique du fournisseur de matière recyclée (voir liste Ecomaison) - Ou attestation du fournisseur de matière recyclée, si accepté d'après la liste Ecomaison - A défaut, une certification obtenue par un organisme certificateur accrédité COFRAC	- Certification spécifique des fabricants qui fournissent les produits (voir liste Ecomaison) - A défaut, une certification obtenue par un organisme certificateur accrédité COFRAC
	Les certifications ou attestations doivent préciser : 1. L'origine de la matière recyclée éligible incorporée dans le matériau ou produit. 2. La teneur en cette matière recyclée dans le matériau	

Pièces justificatives – certifications existantes

- Bois

→ **FSC Forest Stewardship Council Recyclé ou Mixte**

+ attestation de l'origine du déchet et % post-consommation

→ **Autres : à l'étude**



Pièces justificatives – certifications existantes

- **PLASTIQUE**

→ **Certificats LNE d'incorporation partie 2** : quantités spécifiques minimums de MPR contenues dans un produit / gamme de produits.

- la certification doit impérativement indiquer le taux/tonnage de matière première recyclée (MPR) d'origine post-consommation par origine, car c'est la seule prise en compte (**fournis par les fabricants**).

→ **Certificats RecyClass** :

- le certificat doit impérativement indiquer le taux/tonnage de MPR d'origine post-consommation, car c'est la seule prise en compte (**fournis par les régénérateurs**).

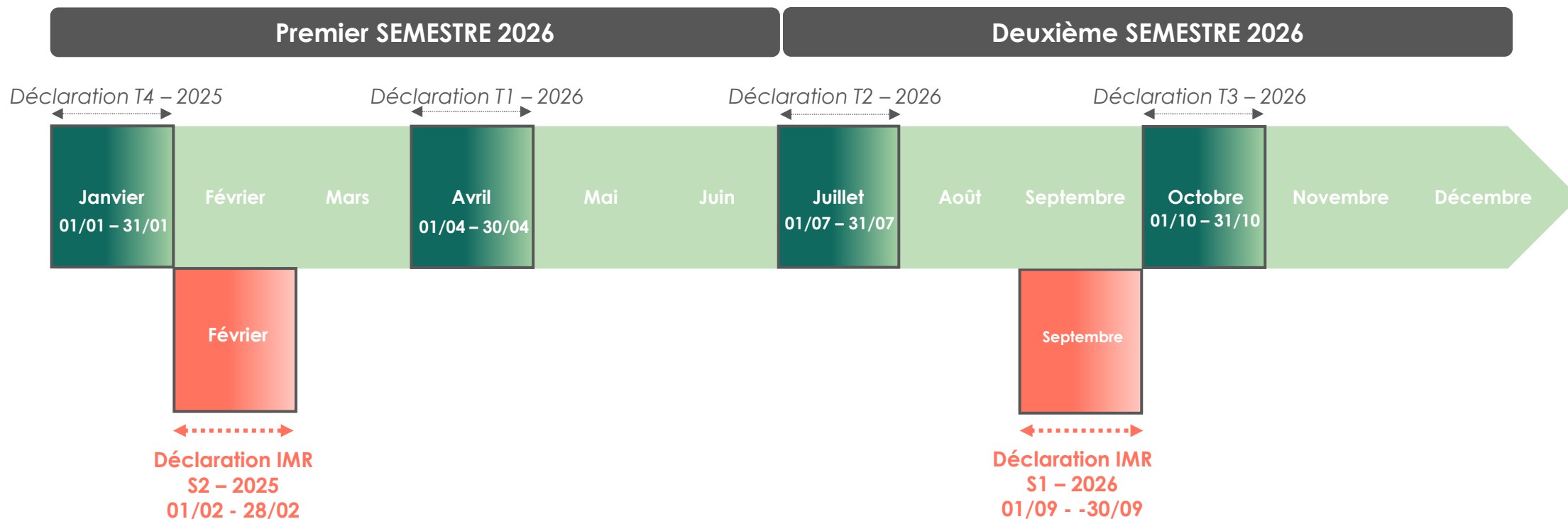
[European standard EN 15343:2007 Plastics Recycling.](#)



Modalités de déclaration

Les périodes de déclaration

► Deux périodes semestrielles en février 2026 et septembre 2026



Alignement progressif des périodes de déclaration
IMR sur les périodes de déclaration

Etapier

1. Vous effectuez votre déclaration d'éco-participation
2. Vous téléchargez le formulaire de déclaration de prime d'incorporation de recyclé
3. Renseignez les matières recyclées et leurs quantités et transmettez le fichier sur l'espace services Ecomaison
4. Votre déclaration d'incorporation est transmise à Ecomaison qui va l'instruire, merci de garder à disposition les justificatifs de vos fournisseurs
5. Transmettez les informations bancaires de votre société afin qu'Ecomaison procède à la rétribution
6. Vous recevrez votre prime d'incorporation après étude de votre déclaration

Demander votre prime IMR directement depuis votre Espace Services

1



Se mettre en conformité

Déclarer l'éco-participation, déclarer l'incorporation, affichages réglementaires...

[Voir la page >](#)



Collecter

Obtenir et gérer des solutions de collecte, demande d'enlèvements...

[Voir la page >](#)



Réparer

Devenir réparateur labellisé, découvrez le Bonus Réparation...

[Voir la page >](#)



Éco-concevoir et innover

Plan de prévention et d'éco-conception, programmes d'innovation, recyclabilité...

[Voir la page >](#)



Demander des soutiens

Bénéficier de la prime d'incorporation...

[Voir la page >](#)

2



Demander des soutiens

Metteurs sur le marché de produits d'ameublement et de construction du bâtiment, de bricolage, jardin, jouets et éléments de décoration textile. Ecomaison est là pour vous permettre d'être conforme à la loi.



Bénéficier de la prime d'incorporation



Bénéficiez d'un bonus relatif au taux de matières recyclées dans votre production.

[Accéder au service >](#)

3. Prime 2026

Ce qui change en 2026

Arrêté du 5 septembre 2025



L'arrêté du 5 septembre 2025 instaure une modulation des contributions financières versées par les producteurs lorsqu'ils incorporent des matières plastiques recyclées, principalement sous la forme d'une prime, dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP).

6 filières sont visées, dont 3 sur lesquelles Ecomaison est agréé :

Les éléments d'ameublement

Les jouets

Les articles de bricolage et de jardin

Autres filières concernées :

Emballages ménagers et professionnels

Les équipements électriques et électroniques

Les contenus et contenants des produits chimiques (pas tous les contenants)



Application au 1er janvier 2026

Cet arrêté apporte des modifications notamment sur :

- **l'arrêté du 27 octobre 2021** portant cahiers des charges des éco-organismes et des systèmes individuels de la filière à responsabilité élargie du producteur des **jouets** ;
- **l'arrêté du 27 octobre 2021** modifié portant cahiers des charges des éco-organismes et des systèmes individuels de la filière à responsabilité élargie du producteur des **articles de bricolage et de jardin** ;
- **l'arrêté du 12 octobre 2023** portant cahiers des charges des éco-organismes et des systèmes individuels et des organismes coordonnateurs de la filière à responsabilité élargie des producteurs **des éléments d'ameublement** désignés à l'article R. 543-240 du code de l'environnement ;



Points à préciser

Afin de mettre en place une bonne application de ces modulations, certains critères essentiels restent à définir. Ces précisions nécessitent une concertation entre les différentes parties prenantes : éco-organismes, pouvoirs publics, ADEME ; acteurs industriels, organismes certificateurs. Ce document a vocation à être mis à jour et fera l'objet de communications afin d'intégrer les évolutions.



L'incorporation de matières recyclées dans la filière Ameublement

De nouvelles conditions d'éligibilité pour les matières recyclées



Ameublement
uniquement

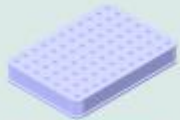
Les produits comportant les matières⁽²⁾
suivantes sont concernés :



Les plastiques



Le bois



La mousse



Le textile

Ces matières sont
éligibles, si elles :

- > Proviennent exclusivement de produits en fin de vie (déchets post consommation), émanant d'un détenteur référencé auprès d'un éco-organisme > Evolution VS 2025
- > Ne contiennent aucune substance dangereuse ou classée REACH.
- > Atteignent un seuil minimum défini (%) dans un produit. > Evolution VS 2025
- > Satisfont le principe de proximité, c'est à dire lorsque les étapes de collecte, tri, recyclage et incorporation de matières recyclées sont réalisées cumulativement : > Evolution VS 2025
 - dans un rayon de 1500 km autour du barycentre du territoire hexagonal,
 - dans un pays de l'Union européenne.

Ces produits plastiques
ne sont pas éligibles s'ils :

- > Incorporent du plastique recyclé dans une matrice composite, c'est à dire les résines plastiques associées à des renforts formant un matériau composite aux propriétés physiques et mécaniques renforcées.
- > Contiennent des perturbateurs de recyclage identifiés par les éco-organismes agréés sur la catégorie de produits correspondants (2).
- > Qui ont un pourcentage de matière plastique recyclée post-consommateur incorporé dans le produit fini est inférieur à 50%.

Un double levier d'incitation à l'incorporation de matières recyclées



Ameublement
uniquement

Premier levier : une modulation des tarifs d'écoparticipation
incorporée dans le barème

Second levier : une prime semestrielle liée à un volume de
matières recyclées mises sur le marché

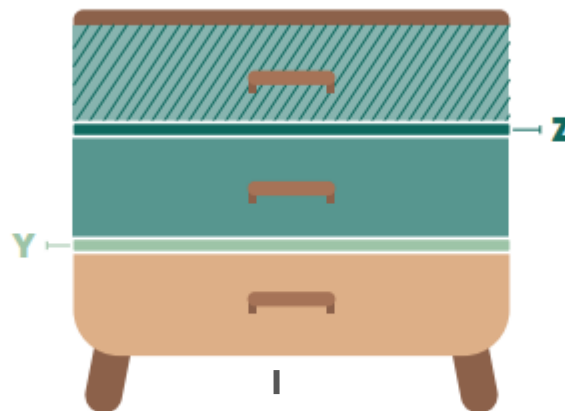
Seuil applicable
au produit !



Éco-modulation :

Si le taux de recyclé dans
le produit est supérieur au seuil
minimum Y%, vous appliquez
le code article avec un tarif
minoré.

Applicable à partir de
juillet 2026



Prime :

Si le taux de recyclé dans le produit
est supérieur au seuil minimum
Z%, vous bénéficiez de la prime
d'incorporation de matières
recyclées.

Seuil applicable
au matériau !

Applicable à partir de
janvier 2026

Les primes d'incorporation de matières recyclées pour 2026



Ameublement
uniquement

INCORPORATION de Matières Recyclées (IMR)

Cette optimisation vous récompense pour l'**intégration de matières premières recyclées** dans un produit mis sur le marché⁽¹⁾.

Elle est calculée sur la base de la quantité de matières recyclées intégrées dans votre produit.

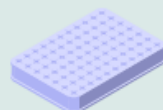
Les produits comportant les matières⁽²⁾
suivantes sont concernés :



Les plastiques



Le bois



La mousse



Le textile

(1) Les détails par matière sont disponibles dans les [fiches techniques](#).

(2) Le détail technique des matières concernées, les perturbateurs de recyclage, les seuils minimums d'incorporation et la [liste des substances dangereuses](#) ou classées REACH sont disponibles dans les fiches pratiques disponibles en annexes.

Calcul de la prime IMR



Le calcul de la prime prend en compte le nombre de tonnes de produits éligible à la prime déterminé par Ecomaison selon votre déclaration et seuils de déclenchements.



Somme de
tonnes
de produits
éligibles

x



% de matières
recyclées

=



Tonnes
éligibles
matière
recyclée

Ma prime est ensuite calculée en fonction des montants de la Prime IMR Ecomaison.



Tonnes
éligibles
matière
recyclée

x



Montants de
prime unitaire
Ecomaison

=

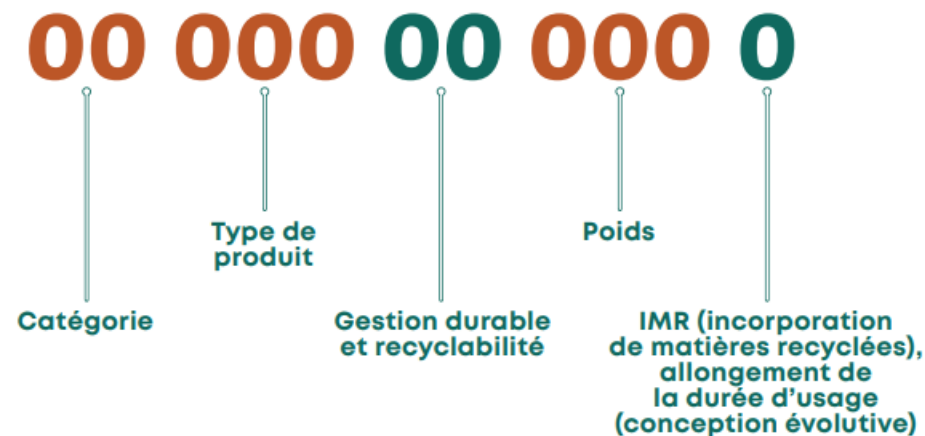


Ma prime
reversée par
ecomaison

Code éco-participation



Ameublement
uniquement



► Ajout des 11èmes digits 3 et 6 pour la modulation liée à l'IMR

11 ^{ème} digit	Non évolutif	Évolutif
Sans IMR	0	1
Avec IMR (valable à partir du 01/07/26)	3	6

Récapitulatif des seuils



Ameublement
uniquement

► 2 stratégies pour différentes typologies de matériaux :

- Augmenter la quantité d'IMR par produits : Panneaux et plastiques durs (maturité plus forte) => seuils de primes plus élevés
- Augmenter le nombre de produits incorporant de l'IMR : Mousses et textiles (maturité plus faible) => seuils de primes plus bas

Compléter le formulaire Excel (work in progress)

- Vous disposez d'un onglet par matériau éligible (ci-dessous exemple matériau PE/PP)

Template de déclaration Prime plastiques	
Tonnes éligibles	
Montant estimé de la prime	

Paramètres		
Seuil de déclenchement		
participation		
Prime en cash back		
Taux d'incorporation de matière recyclé		
Montant du soutien à l'IT		450 l

Année*	Période*	Référence*	Code ecomaison*	Poids du produit	Masse matériau concerné par l'IT	Taux d'incorporation de MPR Post-consommation	Quantités mises en marché	Tonnes mises en marché	Tonnes MPR mises en marché
								0,00	0,0E+0
								0,00	0,0E+0
								0,00	0,0E+0
								0,00	0,0E+0



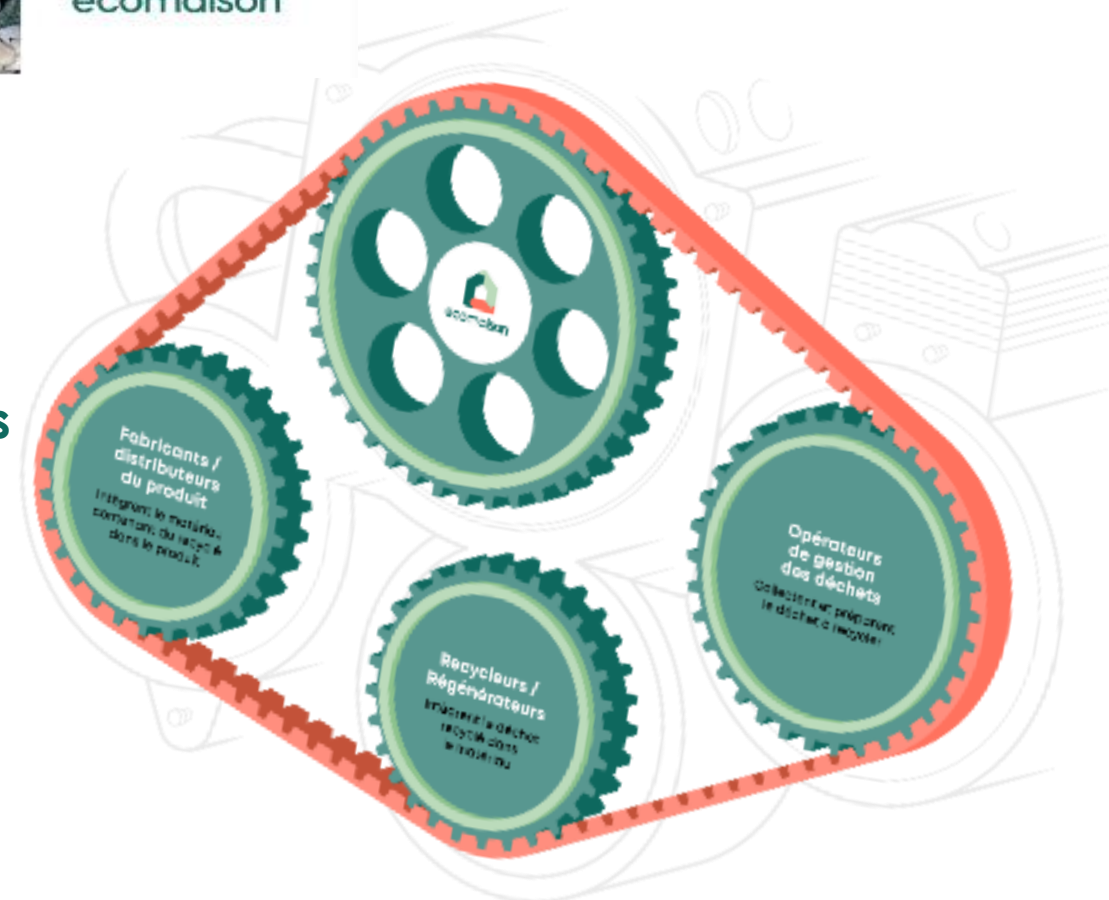
**Ecomaison
vous
accompagne**

Plateforme de présentation des matières **recyclées** Ecomaison

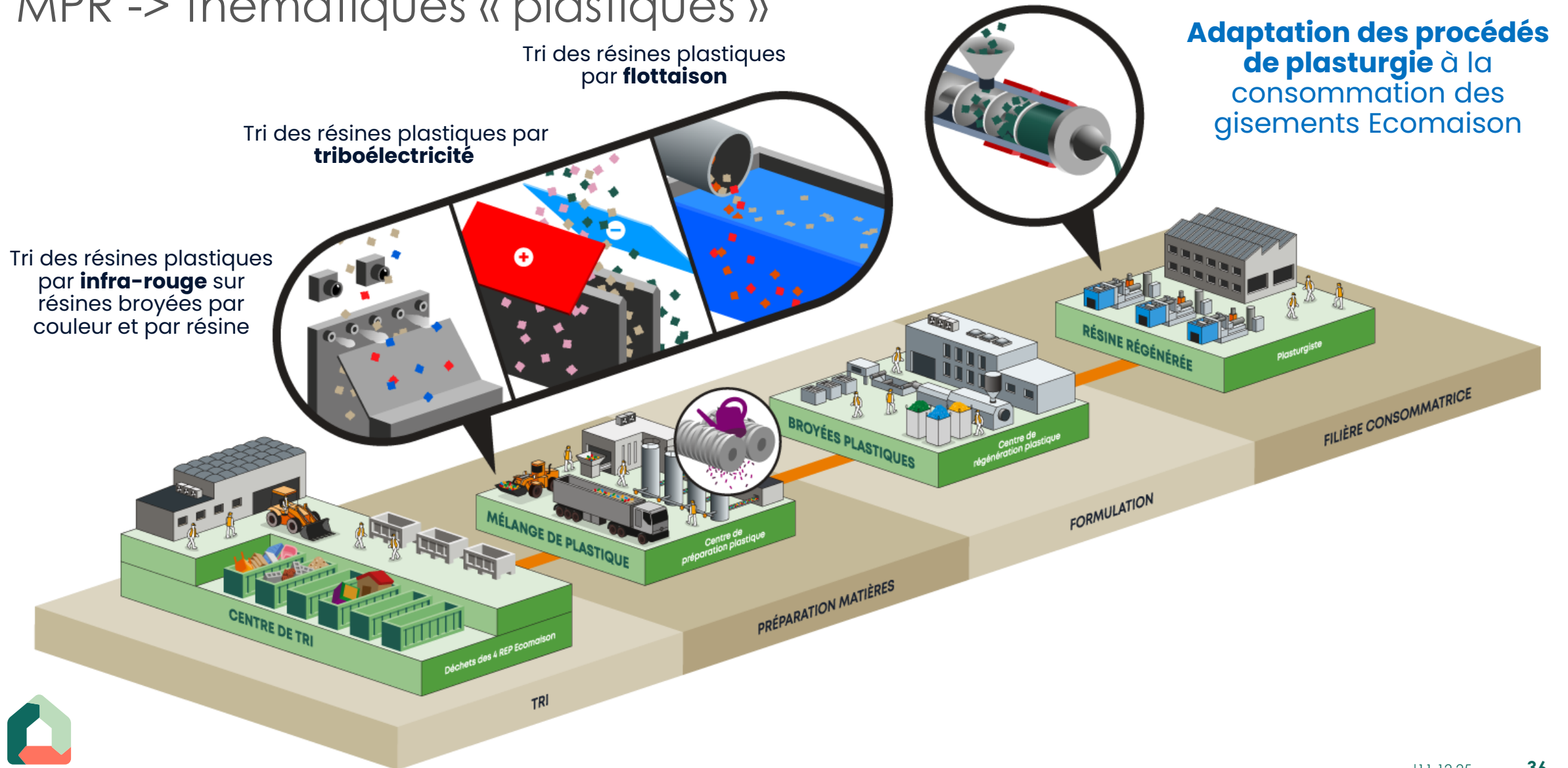


Les « plus » de la plateforme:

- Présentation de la démarche globale sur l'intégration de recyclé et les **primes associées**
- Accès aux **matières industriellement disponibles** avec les fiches techniques : Bois préparé, Polypropylène (PP) chargé talc/CaCO₃ préparé, Mousse polyuréthanes (PU) et latex en balles, CSR, Enveloppes de matelas en balles
- Accès aux « **matières potentiellement disponibles** » avec les fiches techniques : Couettes, oreillers et sacs de couchage, (PP) 100% REP, Polypropylène (PP) chargé talc/CaCO₃ broyé trié couleur, Rideaux et voilages



Partenariats d'Innovation 2025 : un catalyseur d'intégration pour la MPR -> thématiques « plastiques »



4. Questions / Réponses

Prime 2026 – DEA à partir de S2 – 2026

► Un même produit peut-il cumuler éco-modulation et prime ?

- Les 2 dispositifs sont cumulables.

► Le formulaire de déclaration de la prime sert-il également à déclarer l'éco-modulation?

- La modulation est appliquée lors de la déclaration des mises en marché : 2 variations de code possible : IMR + évolutivité ou IMR sans évolutivité. Le contrôle de ces articles peut être demandé a posteriori de la déclaration (similaire à la modulation Gestion durable). Le formulaire pour la déclaration de la prime est indépendant.

► En ce qui concerne les éco-modulations 2026, est-ce que le % d'intégration de recyclé pris en compte est calculé sur la base des tonnes collectées par les éco-organismes français (comme pour la prime IMR), ou est-ce que l'on parle ici de tonnes issues du recyclage, peu importe sa provenance?

- Les conditions d'éligibilités des matières recyclées incorporées sont celles définies slide 29

Merci !



ecomaison

Pour en savoir plus

Découvrez tous les documents utiles
sur [Ecomaison.com](https://ecomaison.com)

Suivez nos actualités
sur notre site web et nos réseaux



Besoin d'aide ?

Découvrez notre [assistant virtuel](#) 

Ecrivez-nous à contact@ecomaison.com